



**ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE  
COMMUNE DE LA FERRIERE**

**21 AOUT 2023  
Salle des sociétés à 20h**

**Ordre du jour**

- Discuter et accepter un crédit supplémentaire de CHF 425'000.- pour l'agrandissement et rénovation de l'école du village

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Ferrière, le 14 juillet 2023